

Ce que nous avons entendu

Séance de mobilisation (12 et 13 août 2020) : Perspectives des intervenants au sujet des nouvelles initiatives visant à soutenir les victimes d'actes à caractère sexuel aux TNO



Government of Northwest Territories
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Table des matières

Introduction	1
Examen par des intervenants des enquêtes sur les agressions sexuelles	2
Présentation spéciale	2
Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles (CEEAS)	2
Recommandations des intervenants	3
Rapports par des tiers	5
Modèle des TNO	5
Recommandations des intervenants	6
Principes directeurs	6
Enjeux	7
Structures facilitatrices	7
Conclusion	8

Contexte

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le ministère de la Justice du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) souhaitent accroître la capacité du système de justice à répondre aux survivants d'actes de violence sexuelle tout en augmentant le niveau de confiance de la population envers le système. En juin 2019, une séance de mobilisation a eu lieu. Des experts en la matière et des fournisseurs de services de première ligne provenant des quatre coins des TNO y ont pris part. Le but était de solliciter des perspectives au sujet de deux projets importants liés au signalement d'actes de violence sexuelle par un tiers et à l'examen des enquêtes liées à des actes de violence sexuelle.

Des recommandations portant sur la mise en œuvre de ces projets ont été faites. Après un an de travaux intenses, le GTNO et la GRC ont invité des fournisseurs de services à prendre part à une deuxième séance de mobilisation. Vingt représentants d'organisations intéressées par les projets ont participé à la séance de deux jours, dans le but d'en savoir plus sur les avancées réalisées et de fournir des commentaires quant à la poursuite des travaux.

Ce rapport compile les résultats de cette séance et les éléments fournis par les participants.

Introduction

Les agressions sexuelles sont l'un des crimes les moins déclarés au Canada. Seule une agression sur 20 est signalée à la police. Ainsi, les données portant sur les agressions sexuelles déclarées par la police ne reflètent pas la véritable portée des agressions sexuelles et de la violence à caractère sexuel au Canada¹. Les recherches démontrent qu'une vaste gamme de raisons (honte, sentiment de culpabilité, stigmatisation de la victimisation sexuelle et perception selon laquelle la violence ne nécessite pas d'être dénoncée) explique l'insuffisance des signalements. Les agressions sexuelles sont un crime fortement sexospécifique. Les femmes risquent six fois plus d'être victimes d'agressions sexuelles que les hommes. Près de la moitié des victimes féminines sont de jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Les femmes issues des communautés autochtones sont fortement représentées dans les agressions sexuelles ayant été rapportées. Au Canada, le nombre d'Autochtones agressées sexuellement est trois fois plus élevé que dans le reste de la population².

Les victimes et les survivants continuent de faire face à des barrières complexes lorsque vient le temps de signaler un acte à la police, malgré une augmentation de la sensibilisation du public. Pour certains, le processus est une source d'inquiétude. D'autres font face à la discrimination et certaines personnes ne sentent pas qu'on les écoute.

1 Cristine Rotenberg et Adam Cotter, *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017* (Statistique Canada : 2018).

2 Shana Conroy et Adam Cotter, *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014* (Statistique Canada : 2017).

Examen par des défenseurs des enquêtes sur les agressions sexuelles

Les enquêtes sur les agressions sexuelles sont examinées dans le but d'évaluer les enquêtes sur les agressions sexuelles classées sans mise en accusation par la police. De nombreuses collectivités au pays ont mis en place cette mesure, dans le but de permettre au public de redevenir confiant du fait que les forces policières répondent adéquatement aux victimes d'agressions sexuelles.

Deux modèles différents sont mis en place aux quatre coins du pays. Les services municipaux utilisent le modèle du *VAW Advocate Case Review* (VACR ou modèle d'examen des cas de violence sexuelle). De leur côté, la GRC, la police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec utilisent le *Case Conference Tables* (CCT ou tableaux de conférences de cas). Le respect de la confidentialité des informations, le respect de la vie privée des victimes et le mieux-être des défenseurs se retrouvent dans ces deux principes.

Présentation spéciale

Sunny Marriner, chef de projet pour le VACR possédant plus de 20 d'expérience en défense des victimes et des survivants d'actes de violence à caractère sexuel a présenté les examens par les défenseurs des enquêtes sur les agressions sexuelles et le modèle CCT.

Le modèle du VACR est identique à un audit systémique : une évaluation approfondie de chaque cas, dans le but de faire des recommandations propres à un cas et des recommandations systémiques plus larges. L'un des objectifs principaux est de veiller à ce que tous les signalements d'agressions sexuelles soient évalués, afin de créer un filet de sécurité pour les survivants signalant ces agressions. En règle générale, les défenseurs siégeant à ces comités sont des représentants d'organisations non institutionnelles fournissant des services de première ligne quotidiennement et un soutien aux survivants d'agressions sexuelles. Des équipes d'examen effectuent les évaluations de manière indépendante et les partenaires policiers font partie de la portion portant sur les rétroactions. Le modèle du VACR a été mis en place dans 20 services de police municipaux au pays jusqu'à présent.

Dans le cadre du modèle CCT, les services de police nomment les membres du comité, souvent avec l'aide de la collectivité et ont pour objectif de créer un partenariat avec les défenseurs. Des études de cas sont évaluées conjointement avec la police et mènent habituellement à des recommandations plus générales. Ce modèle se place dans une optique de conférence multidisciplinaire plutôt que dans une optique d'évaluation systémique au cas par cas.

La GRC a mis en œuvre son propre processus d'évaluation, les comités d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles (CEEAS), équivalent au modèle CCT. Le modèle CCT a été mis en œuvre dans toutes les divisions de la GRC et analyse les études de cas au niveau de toute la division, et non au niveau de la collectivité.

Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles (CEEAS)

En décembre 2019, la division des Territoires du Nord-Ouest de la GRC a organisé le premier comité d'examen par des défenseurs, dans le cadre d'un projet pilote. L'objectif était de réunir entre quatre et neuf membres. Étant donné qu'elles œuvrent dans la ville la plus importante du territoire, les organisations de Yellowknife ont été les premières à être invitées. Le processus de la GRC exigeait que les défenseurs participants remplissent une autorisation de sécurité de base, dans le but d'avoir accès aux dossiers durant l'évaluation. Cette autorisation est obligatoire pour garantir la confidentialité des informations évaluées

par les défenseurs, dans le but de préserver l'intégrité du processus d'évaluation. Ni la GRC ni le GTNO n'indemnisent les défenseurs. Ceux-ci doivent obligatoirement être employés par une organisation soutenant leur participation au CEEAS.

Le CEEAS a deux objectifs :

- 1) Les évaluateurs doivent fournir des recommandations propres au cas dans le but d'améliorer des enquêtes précises.
- 2) Les évaluateurs fournissent des recommandations plus larges visant à améliorer les systèmes et les procédures de la GRC.

En vertu d'un processus d'évaluation établi à l'échelle nationale et approuvé à des fins d'utilisation par la GRC, cette dernière joue le rôle de soutien administratif au processus d'évaluation. À l'opposé, l'évaluation globale est à la charge des défenseurs. Il est demandé à ces derniers de signer de nombreux documents soutenant la confidentialité, dont des ententes de non-divulgence et des déclarations de conflits d'intérêts, au cas par cas. Le respect de la confidentialité des informations partagées lors de ces réunions est primordial pour l'intégrité et la réussite du processus d'évaluation.

Deux réunions d'évaluation des dossiers ont été organisées durant l'année précédant la mobilisation, aux TNO. Trois dossiers ont été évalués durant la première réunion, en décembre 2019, et sept dossiers ont été évalués durant la deuxième réunion, en juin 2020. Classés sans mises en accusation, ces dossiers ont été choisis au hasard par les défenseurs et représentent des enquêtes effectuées aux quatre coins du territoire. Les défenseurs décident de la durée de l'évaluation de chaque dossier et nomment une personne comme responsable de la discussion. Les dossiers sont évalués en groupe, à l'aide d'une liste de vérification détaillée incluse dans le processus. Les recommandations étaient à la fois globales et spécifiques au cas en question.

La division de la GRC des TNO a évalué les recommandations. Les dossiers pour lesquels les défenseurs ont fourni des recommandations spécifiques ont été renvoyés à la division, avec une date d'agenda aux fins d'achèvement. La police criminelle de la GRC en poste aux TNO a évalué les recommandations plus larges. Un message selon lequel les recommandations devraient être prises en compte durant les enquêtes à venir a été envoyé aux employés aux quatre coins du territoire. Le coordinateur fera rapport aux défenseurs au sujet des recommandations, des mesures qui ont été prises et des résultats obtenus, durant la prochaine réunion du CEEAS.

Recommandations des intervenants

Les questions de transparence et de responsabilisation sont une source de préoccupation globale. À ce stade, la GRC a élaboré le processus d'évaluation par les défenseurs à l'échelle nationale, a défini les principes et la plupart des politiques et des procédures du comité et a établi la liste des intervenants et la liste des dossiers à évaluer en premier lieu. Les participants ont mentionné qu'ils souhaiteraient avoir un partage des pouvoirs plus équilibré dans le cadre de cette initiative. Selon eux, cela permettrait de créer un lien de confiance au sein des collectivités.

Tous sont d'accord pour dire que les représentants de la GRC prenant part à l'élaboration de cette évaluation souhaitent veiller à ce que les défenseurs soient au cœur du processus. Un changement au sein des membres et de la direction de la GRC pourrait toutefois entraîner des changements au niveau du processus. Il a été suggéré que les membres de la GRC travaillant avec le CEEAS reçoivent une formation au sujet des fonctions et de la culture axée sur les personnes en place au sein du comité, ainsi qu'une formation sur le savoir-faire culturel, en plus d'avoir les bons outils.

L'importance d'utiliser un langage adéquat pour nommer ce comité dans le but de mieux informer la communauté, les intervenants et les prochains évaluateurs a été soulevée. Il a été recommandé de tenir des discussions prochainement, dans le but de discuter des aspects spécifiques du modèle des TNO : modèle d'évaluation (VARC), CCT ou modèle hybride?

En principe, les indicateurs du succès du comité devraient reposer sur la qualité des recommandations faites au système et aux cas, et non sur le nombre de dossiers évalués.

Les intervenants ont également discuté de l'importance d'aborder ouvertement toutes les idées préconçues autour du rôle global et de la réputation des forces policières. Des événements ayant eu lieu durant l'été 2020 et liés à la responsabilité qu'ont les forces policières d'aborder le racisme systémique ont permis à l'équipe de souligner l'importance de fournir un espace au début des évaluations pour partager ces préoccupations et démarrer avec une perspective équilibrée par rapport à la police communautaire aux TNO.

À l'avenir, les intervenants avaient également les recommandations suivantes :

- Il est primordial de recruter des défenseurs provenant de l'extérieur de Yellowknife pour créer des liens de confiance. Les évaluations initiales avaient une plus petite portée et ne comprenaient que des organisations de Yellowknife. On considère qu'elles ne peuvent représenter pleinement les réalités de la vie et du travail dans une petite collectivité. Il devrait y avoir un équilibre au niveau des représentants entre la capitale et les plus petites collectivités.
- Continuer de veiller à ce que les défenseurs aient de l'expérience et une formation sur les approches tenant compte des traumatismes.
- Faire en sorte que les mesures soient plus axées sur les victimes (lien avec le recrutement de défenseurs provenant des collectivités).
- Veiller au bien-être des défenseurs via une formation et un compte-rendu à la suite de chaque réunion d'évaluation. Il a été mentionné que le ministère de la Justice offre du financement aux fournisseurs de services aux victimes à des fins de suivi. Ces fonds pourraient être disponibles pour les évaluateurs.
- Veiller à ce que les évaluateurs connaissent leur collectivité. Par exemple, une infirmière communautaire suppléante ne peut être nommée comme évaluatrice.
- Veiller à ce que la planification de la succession soit faite entre les évaluateurs.
- Veiller à ce que les défenseurs aient accès à une formation continue.
- En ce qui concerne la vérification de base du dossier criminel, des moyens de protections et des processus doivent être mis en place dans le système dans le but de protéger la vie privée des évaluateurs.
- Envisager la possibilité d'offrir un salaire ou des honoraires aux évaluateurs, au lieu d'exiger qu'ils soient employés par l'organisation soutenant la participation des défenseurs à l'évaluation. Certaines organisations sont en manque de ressources et ne pourraient pas être en mesure d'envoyer des participants.
- Explorer la possibilité de nommer des individus non rémunérés au comité comme des aînés répondant à tous les autres critères de sécurité (connaissances, autorisation de sécurité). Ces individus pourraient être parrainés par une organisation.
- L'intégration des nouveaux évaluateurs ne doit pas se faire du jour au lendemain. Il faut veiller à ce que les personnes invitées aient une bonne maîtrise de leur rôle et de leurs responsabilités avant la première réunion et qu'elles comprennent que le processus d'évaluation pourrait avoir une forte répercussion sur elles.
- Les réunions doivent se terminer tous les vendredis pour que les évaluateurs puissent se reposer

durant la fin de semaine.

- À l'heure actuelle, le comité ne dispose pas d'une représentation équilibrée hommes-femmes. Des efforts doivent être faits pour recruter au moins un évaluateur.

Rapports par des tiers

Les signalements par un tiers sont une option permettant à une victime ou à une personne ayant dépassé l'âge de la majorité et qui a survécu à un acte de violence à caractère sexuel de signaler l'assaut à un tiers, sans avoir à se rendre dans un détachement de la police ou à fournir des renseignements l'identifiant. Seuls les détails liés au crime seront partagés avec la police afin de compiler les informations pour des raisons de sécurité publique.

Les intervenants évaluent les avantages et les inconvénients connus liés à cette option :

Avantages

- Les survivants se sentent soutenus et entendus
- Le processus de signalement est allégé pour les survivants, ce qui leur permet de décider des prochaines étapes.
- Création d'un lien de confiance avec la GRC et promotion d'un signalement officiel
- Amélioration au niveau de la connexion entre les données et les services
- Des renseignements pertinents au sujet du contrevenant et du crime sont fournis à la police

Inconvénients :

- Capacités organisationnelles et du personnel, épuisement, traumatisme indirect
- Absence de formation appropriée
- Collecte de preuves
- Volume potentiel de dossiers

En 2017, le Yukon a mis sur pied un processus de signalement par un tiers par l'entremise d'une structure facilitatrice, la *Women's Transition Home*. De nombreuses différences existent entre les deux territoires, la plus importante étant l'aspect géographique, mais des similitudes existent également, notamment au point de vue de la population. En 2017, quatre rapports ont été partagés avec la police. Un rapport a été partagé en 2018 et trois rapports ont été partagés en 2019. Jusqu'à présent, aucun dossier n'a été signalé en 2020. Aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'une enquête.

Modèle des TNO

Inspirés par les recommandations émises lors de la séance de mobilisation de 2019, le ministère de la Justice et la GRC ont exploré de manière plus poussée les options de signalement par un tiers pour les TNO. Un modèle lié au signalement par un tiers a été présenté à des fins de discussion. Le

processus proposé serait bâti autour des victimes en tenant compte des traumatismes. Tous s'entendent pour dire que le rétablissement doit être au cœur du signalement par un tiers.

Processus initial

- La victime communique avec une structure facilitatrice
- Les dispositifs de soutien sont présentés à la victime
- Discussion au sujet des options de signalement
- Prise d'une décision informée : signalement par un tiers, police ou report

Le tiers ou la structure facilitatrice veillera à ce que la victime comprenne l'option de signalement par un tiers. Les structures facilitatrices inscrivent les coordonnées de la victime sur la page couverture du dossier. Ces renseignements demeurent avec la structure facilitatrice et ne sont pas partagés avec la police. Chaque dossier est doté d'un numéro pour le système de classement interne.

La victime inscrit alors les renseignements qu'elle souhaite partager dans le dossier de signalement par un tiers. La copie originale du dossier est jointe à la page couverture, et elle est conservée par la structure facilitatrice en toute confidentialité. Une copie du dossier par un tiers — sans la page couverture — est envoyée à un bureau précis de la GRC. Cette dernière crée alors un dossier dans le Système d'incidents et de rapports de police (SIRP) à des fins de conservation et crée une soumission dans le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC). Enfin, la GRC garde le dossier jusqu'à ce que la victime se manifeste. La GRC pourrait découvrir des informations au sujet du crime ou du contrevenant qui pourraient la mener à communiquer avec la victime. Dans ce cas, la GRC communiquerait avec la structure facilitatrice dans le but de poser des questions quant à la façon d'entrer en contact avec la victime. La GRC respecterait la décision de la victime de se manifester ou non.

La collecte de preuves représente un défi majeur en raison principalement de l'absence d'un réseau routier aux TNO. Aucune solution claire n'a été trouvée, malgré de nombreuses réunions avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la GRC et le ministère de la Justice. Ces réunions se poursuivront.

Recommandations des intervenants

On nous a fait part de nombreuses recommandations qui permettraient d'améliorer le modèle de signalement par un tiers aux TNO. Elles serviront à façonner les prochaines étapes.

Principes directeurs

- 1) Axé sur la victime et considération des traumatismes
- 2) Confidentialité des renseignements
- 3) Respect de la vie privée
- 4) Renvoi des victimes aux services adéquats
- 5) Valorisation des victimes en leur donnant des choix

6) Égalité des genres en ce qui a trait à l'accès au signalement par un tiers

Enjeux

- Des discussions sur la planification doivent avoir lieu avec la Couronne dans le but de veiller à ce que les signalements par un tiers soient effectués de manière à augmenter les chances que des poursuites soient déclenchées si la victime décide d'emprunter cette voie.
- Veiller à ce que le libellé dans le signalement soit moins axé sur la police et tienne compte des traumatismes. Il pourrait être utile de communiquer avec des experts en santé au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Tenir compte du stockage confidentiel des signalements par un tiers dans les bureaux des structures facilitatrices. Une option de stockage sécurisé virtuel géré par le ministère de la Justice pourrait être la meilleure solution.
- Les victimes doivent avoir le choix de remplir un signalement par un tiers en personne ou par téléphone. La priorité demeure le renvoi des victimes vers les bons services, quelle que soit l'option choisie. Une ligne 1-800 pourrait être mise en place et gérée par une agence.
- Observer ce qui se fait dans d'autres régions dans le but d'établir une durée moyenne pour remplir un signalement par un tiers. Cette information permettrait aux agences d'établir si elles souhaitent devenir une structure facilitatrice.

Structures facilitatrices

Les structures facilitatrices qui s'occupent du signalement, comme tous les travailleurs d'aide aux victimes, jouent un rôle crucial dans le rétablissement des victimes. Une attention particulière doit être portée à leur formation et au soutien qui leur est apporté. Ces responsabilités supplémentaires pourraient être prises en charge par les intervenants des services aux victimes travaillant actuellement aux TNO et les personnes travaillant dans les refuges pour femmes.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau programme, une surveillance particulière devra toutefois être portée dans le but d'éviter que ces nouvelles tâches causent du surmenage ou une surcharge de travail pour ces employés. Le ministère de la Justice a garanti que des ressources et un soutien supplémentaires seront fournis en cas de recrudescence des signalements.

On nous a expliqué que les travailleurs ont besoin d'un soutien supplémentaire. L'autonomie en matière de santé doit être mise en valeur et encouragée par l'employeur, ainsi que les ressources en place pour le counseling et l'accompagnement spirituel, entre autres. Une formation (approche tenant compte des traumatismes, savoir-faire culturel, etc.) et un soutien ou un suivi après soins doivent être fournis aux structures facilitatrices.

Conclusion

Tous les participants accueillent avec enthousiasme ces discussions et ces séances de mobilisation. Elles permettent de renforcer les systèmes et les services fournis aux victimes en difficulté. Nous devons mieux faire en ce qui a trait au soutien fourni aux victimes durant leur parcours de guérison et de rétablissement. Les participants espèrent prendre part à une autre séance de mobilisation dans le but d'approfondir ces initiatives et de célébrer les succès.